

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. le Maire, M. Michel BAUER, Sylvie LAVERGNE, Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Steve LOZANO qui a donné procuration à M. Joris MONSEIGNE
M. Denis LQGOFUN qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE

Absents et non représentés : 2 M. Jérémy BOISSON
Mme Anne ESCOLA

Mme Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N°DL28032019-16: Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2019.

Rapporteur : Monsieur Philippe WILHELM

Par circulaire en date du 28 décembre 2018 de Monsieur le Préfet de Région informait l'ensemble des collectivités des modalités et conditions d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2019

Cette dotation permet aux communes rurales éligibles à cette dotation de financer des projets d'investissement de leur territoire.

Les opérations prioritaires ainsi que les taux d'intervention sont réexaminés chaque année par une commission présidée par le Préfet. Au regard des règles d'intervention adoptées pour l'année 2019, la commune de Lacanau souhaite solliciter le financement du projet d'aménagement d'un bureau de poste au sein du projet d'aménagement de la place de la Gaité au titre de la DETR pour l'année 2019. A ce titre, le conseil municipal a délibéré le 31 janvier dernier pour solliciter l'attribution de cette aide.

A la demande des services de la sous-préfecture de Lesparre, il convient cependant de modifier le montant de la subvention sollicitée afin de respecter les critères et le règlement d'intervention fixé par l'Etat. Le coût prévisionnel de cet aménagement est d'environ 143 000 euros hors taxe dont 117 440 euros hors taxe sont éligibles.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35

VU la circulaire du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 28 décembre 2018

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 21 mars 2019,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'une dotation d'équipement pour assurer le financement du projet d'aménagement d'un bureau de poste au sein du projet d'aménagement du secteur de La Gaité.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DEMANDE la participation financière de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour le projet d'aménagement du bureau poste au sein du projet d'aménagement du secteur de La Gaité, pour un montant de travaux éligibles de 117 440 euros HT et un montant de subvention sollicitée de 29 360 euros (soit 25 % du montant HT)

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention après des services de l'Etat et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Télétransmis le :

- 3 AVR. 2019

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

- 3 AVR. 2019

- 3 AVR. 2019